



# CERTIFICAT DE QUALIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN PSYCHOLOGIE D'URGENCE FSP

  

## CURSUS DE LA FARP

Validé le 29 novembre 2008 par l'AD de la FSP

Modifications du 22 mars 2012

Modifications validées par la CFP en septembre 2016

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION COMPLEMENTAIRE EN PSYCHOLOGIE D'URGENCE FSP – CURSUS FARP

## Préambule

Ce projet de certificat de qualification complémentaire en psychologie d'urgence est soumis, par la FARP, pour sa validation dans le cadre de la reconnaissance par la FSP des certificats de qualification complémentaire.

Depuis de nombreuses années, la FARP propose une formation en psychologie d'urgence. Dès septembre 2006, une formation plus complète, en deux modules, a été dispensée. Depuis, elle est reconduite annuellement et rencontre beaucoup de succès.

En 2007, la FARP a créé la Commission FARP du Certificat de qualification complémentaire en Psychologie d'Urgence (la CFCPU) qui est responsable de ce cursus dans son ensemble, des conditions d'admission à celui-ci et de l'évaluation des demandes d'attribution du certificat décerné par la FSP. La FARP est garante de la qualité de cette formation.

## 1. Introduction

Les conséquences émotionnelles des catastrophes naturelles, humaines et technologiques, font depuis quelques années l'objet d'un vif intérêt de la part de l'opinion publique et des professionnels. On prend désormais pour acquis en Occident qu'une cellule psychologique d'urgence doit être mise sur pied dès lors qu'un événement particulièrement grave se produit. Cependant, cette opinion, qui est généralement considérée comme une évolution positive, ne constitue pas une garantie quant à la qualité de l'aide qui est fournie. Les critiques formulées à l'égard de cette pratique témoignent du débat qui existe à son sujet et exigent de la part des psychologues qu'ils délimitent et harmonisent leurs pratiques.

Cette formation aborde de manière approfondie, d'un point de vue tant pratique que philosophique, la complexité du travail des psychologues qui oeuvrent dans ce domaine. Dans ce but, elle offre des clarifications et des balises susceptibles d'aider les professionnels à s'orienter dans leur pratique. Elle propose également une dimension réflexive indispensable pour des professionnels aussi exposés que les psychologues de l'urgence.

Par ce cursus, la FARP assume la conception et la mise en oeuvre d'une formation continue destinée aux psychologues francophones.

Cette formation fondée sur des principes pragmatiques et scientifiques poursuit les objectifs principaux suivants :

- dispenser une formation de qualité qui tient compte de l'évolution des pratiques en psychologie d'urgence ;
- décliner les principes d'intervention élaborés au niveau national aux spécificités des structures romandes ;
- s'inscrire dans une terminologie interdisciplinaire et adapté au langage des forces d'intervention et de secours ;
- élaborer une philosophie d'intervention commune à tous les cantons romands ;
- permettre aux psychologues d'être en mesure d'évaluer leurs ressources ainsi que leurs limites en situation d'intervention.

La formation est composée de plusieurs modules alliant la théorie et l'expérience pratique, une formule qui permet de concevoir des modules couvrant le savoir théorique en matière d'interventions immédiates et post-immédiates et son ancrage dans la pratique. Cette formation permet également d'appliquer sur le terrain les principes philosophiques de la psychologie d'urgence et renforce l'échange sur les connaissances actuelles dans ce domaine et leur application concrète.

Pour les personnes certifiées, la FARP entend proposer d'autres modules de formation continue dans ce domaine.

## 2. Bases scientifiques

Le champ de la psychologie d'urgence comprend l'ensemble des interventions de soutien psychologique préventives, immédiates et post-immédiates, destinées à des personnes ayant vécu des événements potentiellement traumatisants. Son objectif est de faciliter le processus de récupération après un tel vécu, ceci sur différents plans (émotionnel, social, existentiel, etc.). Les professionnels de la psychologie d'urgence sont ainsi amenés à prendre soin des victimes directes et indirectes en adaptant, selon leurs besoins et spécificités, les différentes techniques d'intervention qu'ils ont acquises.

Il y a quelques années, des études largement médiatisées ont remis en question la validité de certaines techniques d'intervention. Si elles sont critiquées quant à leur méthodologie, elles ont eu le mérite d'amener les professionnels à se poser des questions fondamentales, notamment éthiques. Depuis lors, la plupart des auteurs s'accordent sur l'intérêt d'une intervention immédiate auprès des personnes victimes et soulignent l'importance d'adapter les méthodes d'intervention aux spécificités de la situation comme à celles des personnes. Ceci montre que de nombreuses mesures ont été mises en place pour garantir la qualité des prestations et qu'une réflexion a été menée sur la philosophie d'intervention ainsi que sur les standards de formation.

Ce cursus s'inscrit parfaitement dans cet effort et se renouvelle continuellement dans le but d'offrir aux personnes victimes une aide respectueuse et efficace. La FARP garantit un contenu de la formation en accord avec les connaissances actuelles en la matière.

## 3. Principes et objectifs de la formation

### 3.1 Principes de base formels

Former des psychologues à la psychologie d'urgence, et leur permettre d'obtenir un certificat de qualification complémentaire qui répond aux exigences du Règlement sur la formation postgrade (RFP-FSP) et à ses dispositions d'application (DFP-FSP)<sup>1</sup>.

### 3.2 Objectifs de la formation

Les participants ayant terminé avec succès la formation sont capables, sur les lieux d'une micro- ou d'une macro-catastrophe :

- d'analyser la situation et d'évaluer les besoins spécifiques des personnes ;
- de déterminer la ou les interventions psychologiques appropriées ;

---

<sup>1</sup> Ces documents sont disponibles sur le site de la FSP : [www.psychologie.ch](http://www.psychologie.ch).

- de les mener avec souplesse et de s'adapter aux éléments nouveaux ;
- de collaborer avec les autres intervenants d'urgence.

En phase post-immédiate, ils sont capables de :

- mener des interventions post-immédiates après évaluation de l'indication ;
- prévoir en cas de besoin une articulation avec d'autres professionnels.

En outre, la formation doit permettre à ces personnes de garder un regard critique sur leur propre travail et de prendre en compte de manière réflexive l'impact de l'événement sur leur propre personne. En particulier, ils sont rendus attentifs à leurs propres limites comme à celles des techniques qu'ils utilisent.

### 3.3 Référence à une philosophie d'intervention

Une philosophie commune constitue la base d'une activité qualifiée dans le domaine de la psychologie d'urgence. La psychologie d'urgence s'inspire donc des principes suivants :

- les interventions psychologiques d'urgence ont une visée préventive ;
- elles sont orientées vers l'utilisation des ressources propres et respectent le rythme des individus concernés ;
- elles sont adaptées aux spécificités de chaque situation ;
- l'approche est sobre : en faire le moins possible tout en effectuant l'indispensable ;
- la psychologie d'urgence est exercée uniquement par des spécialistes en psychologie d'urgence.

Cette philosophie d'intervention doit évoluer en fonction des réflexions théoriques, techniques et éthiques suscitées par les expériences de terrain. Ainsi, le cursus FARP se veut un lieu d'élaboration significatif à ce sujet.

En effet, la FARP considère que ces principes de bases doivent être complétés par un regard critique du professionnel sur ces propres choix lorsque confrontés à des situations aiguës. Ce sont également ces compétences d'auto-critique qu'elle souhaite développer dans le cadre de la formation.

## 4. Organisation du cursus

La FARP a créé la Commission FARP du Certificat de qualification complémentaire en Psychologie d'Urgence (CFCPU) qui est responsable de ce cursus dans son ensemble et qui est garante de la qualité scientifique et professionnelle de cette formation.

Les tâches et responsabilités de la CFPCU sont les suivantes :

- elle est responsable des conditions d'admission et statue sur l'admission des candidats ;
- elle est garante des contenus et de la scientificité des enseignements ;
- elle s'assure des qualifications des formateurs ;
- elle évalue les demandes d'attribution du certificat décerné par la FSP.

La CFPCU est composée de : 2 membres FARP (1 membre du comité et la responsable), 2 formateurs FARP, 2 experts extérieurs.

## 5. Conditions d'admission

### 5.1 Aptitudes personnelles

Les psychologues d'urgence peuvent être confrontés à des situations extrêmes lors de leurs interventions. En plus d'une bonne résistance au stress, ces psychologues doivent donc posséder un certain nombre d'aptitudes parmi lesquelles :

- la capacité à supporter des émotions intenses et à contrôler ses propres émotions ;
- la capacité d'agir d'une manière ciblée et concentrée pendant un événement ;
- la capacité à s'intégrer dans une organisation à structure hiérarchique ;
- des qualités d'organisation ;
- une facilité relationnelle et un sens didactique.

La capacité d'exercer une activité dans la psychologie d'urgence exige des ressources personnelles suffisantes ainsi qu'un examen critique permanent de sa propre capacité à supporter le stress. Les personnes ayant personnellement vécu un événement traumatisant encore insuffisamment géré devraient s'abstenir de travailler dans le domaine de la psychologie d'urgence.

Les participant(e)s doivent évaluer personnellement leurs capacités dans ce domaine avant de s'inscrire à la formation continue. En cas de doute, un entretien d'éclaircissement avec la CFCPU pourra être organisé.

### 5.2 Conditions générales d'admission

Les personnes suivantes sont habilitées à suivre la formation continue :

- des membres ordinaires de la FSP ;
- des personnes titulaires d'une licence/d'un master en psychologie ou autre titre équivalent.

Selon le Règlement sur la formation postgrade de la FSP, seuls les psychologues FSP titulaires d'un diplôme en psychologie (branche principale) d'une université ou haute école suisse (ou équivalent) sont susceptibles d'obtenir la qualification complémentaire en psychologie d'urgence.

De plus, l'ensemble des candidats à ce cursus s'engage à respecter les principes du code déontologique de la FSP.

Un dossier d'admission doit être demandé au secrétariat de la FARP ou sur le site [www.farp.ch](http://www.farp.ch).

### 5.3 Conditions de retrait en cours de formation

En cours de formation, les participant(e)s ont le droit de renoncer au cursus complet à la fin de chaque module.

Durant le cursus, la CFCPU se réserve le droit de conseiller le participant à se retirer de la formation en psychologie d'urgence dans le cadre d'une inadéquation entre cette formation et une situation personnelle. En cas d'arrêt de la formation, la CFCPU doit justifier sa décision au candidat, en lien avec les conditions d'admission. Le retrait en cours de cursus ou la non-participation sont soumis aux modalités des conditions générales de la FARP ([www.farp.ch/formation](http://www.farp.ch/formation)). Les frais relatifs à l'admission ainsi qu'à l'analyse des rapports écrits ne seront pas remboursés.

## 5.4 Taille des groupes

Afin d'assurer un suivi de qualité et une participation optimale de la part des participants, le nombre des candidats est limité à 18 personnes par module.

## 5.5 Conditions particulières d'admission

Les personnes ayant suivi une partie de leur formation auprès d'un autre organisme peuvent demander à la CFCPU que cette expérience soit reconnue comme remplaçant l'un ou l'autre module. La CFCPU se réserve cependant le droit d'accepter ou de refuser cette reconnaissance.

## 6. Étendue et coût de la formation

La formation dans son ensemble comporte 2 modules principaux auxquels viennent s'ajouter d'autres exigences d'expériences pratiques et de travaux écrits. Le candidat a 5 années à partir du premier jour du Module 1 pour remplir les exigences de la formation et soumettre son dossier à la FARP en vue de l'obtention du certificat de formation complémentaire en psychologie d'urgence décerné par la FSP.

Le total de la formation comptabilise 208 unités de 45 minutes, sachant qu'il ne tient pas compte de l'exercice catastrophe qui peut être déduit du stage.

Ce cursus correspond aux exigences FSP relatives à l'étendue d'un cursus de qualification complémentaire, soit 200-400 unités (art. 3.4.2 al. 1 DFP-FSP) et par analogie au niveau « certificat » (150 heures) issu des exigences de la formation continue universitaire, conformément aux décisions de la CRUS (conférence des recteurs des universités suisses) du 25 mars 2004.

Ce cursus correspond également aux exigences fixées par le Réseau National d'Aide Psychologique d'Urgence (RNAPU) pour les « spécialistes justifiant de qualifications complémentaires en psychologie d'urgence ».

Contenu	Durée	Coût
Frais d'admission au cursus		CHF 400.-
Séance d'introduction	2 unités	Sans frais
Module 1 Introduction à la psychologie d'urgence et formation à l'intervention immédiate Journée gestion du stress Evaluation	6 jours (56 unités)  1 jour (9 unités) 1 jour (9 unités)	CHF 2'232.- Membre FSP CHF 1'692.- Stagiaire/Nouveau diplômé (+ frais de repas)
Module 2 Psychologie d'urgence : formation aux interventions post-immédiates  Clôture	5 jours (45 unités) 2 rencontres de groupes inter session (8 unités) + rendu d'un travail écrit env. 20 unités 1 jour (9 unités)	CHF 1'674.- Membre FSP CHF 1'269.- Stagiaire/Nouveau diplômé (+ frais de repas)
Stage dans un service d'urgence (24h) Attestation <i>(indépendamment du module)</i>	32 unités minimum (tournus complet) et une rédaction d'un rapport de stage (2 unités)	Responsabilité du participant
Exercice Catastrophe <i>Peut être déduit du stage</i> Attestation	1 journée (9 unités) et rédaction d'un rapport (2 unités)	Responsabilité du participant
Supervision Attestation	Minimum 4 rencontres de 1h30 (8 unités)	Responsabilité du participant
Rapports d'interventions	4 rapports d'engagement (1 rapport pour chaque engagement) (8 unités)	Responsabilité du participant
Soumission dossier certification y.c. taxe FSP	Evalué par commission FARP (CFCPU)	CHF 750.-

Total pour un membre FSP : CHF 5'060.-

Total pour un stagiaire : CHF 4'111.-

*NB : une remise de 10% sur les frais d'inscription aux Modules 1 et 2 est accordée en cas d'inscription simultanée à un autre séminaire FARP du programme en cours (le coût total du cursus est alors de CHF 4'669.40, tarif membre FSP).*

## 7. Contenu et objectifs de la formation

### 7.1 Dossier d'admission

Un dossier d'admission doit être déposé au secrétariat de la FARP. Il doit contenir une lettre de motivation, un curriculum vitae avec une copie de la licence/du master en psychologie (ou titre équivalent), une copie des certificats de travail attestant d'une pratique des entretiens, une demande d'équivalence pour un module le cas échéant. A la réception du dossier, une facture relative aux frais d'inscription (CHF 200.-) sera envoyée au candidat.

## 7.2 Séance d'introduction

Une séance d'introduction est organisée par la FARP afin de présenter le cursus et de répondre aux demandes précises des participants qui s'inscrivent à la formation.

## 7.3 Module n° 1 : 8 jours

### Introduction à la psychologie d'urgence et formation à l'intervention psychologique immédiate

Au terme de ce module 1, les participants seront en mesure :

- d'effectuer des interventions en psychologie d'urgence in situ ;
- d'appliquer les méthodes d'auto-protection indispensables ;
- de définir leur rôle au sein d'une structure d'intervention plus importante, au côté d'autres professionnels ;
- d'élaborer une philosophie d'intervention, permettant d'adapter leur approche selon les circonstances.

Les participants seront donc capables d'appliquer leurs connaissances de manière adéquate dans les situations les plus diverses et d'en déduire les premières mesures d'aide ou d'en transmettre les stratégies d'intervention. Ils sauront éviter une deuxième victimisation et connaîtront les conditions nécessaires à mettre en place avant de pouvoir travailler sur les traumatismes.

#### Jour 1 : Introduction à la psychologie d'urgence et psychotraumatologie :

- introduction à la psychologie d'urgence et présentation des structures régionales et nationales existantes ;
- revue des différentes phases de l'intervention ;
- présentation de différentes techniques d'intervention immédiates et post immédiates ;
- exercice permettant d'appréhender la notion de trauma et définition ;
- sensibilisation à l'importance de l'auto-protection.

#### Jour 2 : Trauma, contexte d'intervention et vécu des victimes :

- connaissance du contexte, du cadre inhabituel des interventions en psychologie d'urgence et des modalités de collaboration avec les réseaux de partenaires (régionaux et nationaux) ;
- connaissance des différentes étapes et styles de prise en charge selon le moment et le type d'intervention ;
- présentation de différentes manières de théoriser la question du trauma, notamment un abord psychanalytique et un abord plus cognitivo-comportemental ;
- lecture phénoménologique et philosophique de enjeux du trauma (rapport à la finitude, relation à l'évidence de l'existence,...) ;
- vécu des différentes personnes impliquées dans un événement potentiellement traumatisant (intervenants, victimes directes, secondaires, ...) : différentes réactions, identification des besoins immédiats pour les victimes (directes et indirectes), et effet de miroir chez les intervenants d'urgence ;
- proposition d'outils psycho-corporels et exercices pour activer et optimiser les ressources de l'intervenant et de la personne impliquée.

#### Jours 3 et 4 : L'intervention : aspects réflexifs

- mises en situation d'interventions immédiates in situ ;
- initiation aux aspects concrets et organisationnels de l'intervention pour des événements mineurs et majeurs ;



- abord de différents champs d'intervention : en individuel et en groupe ; importance des diversités culturelles, d'âge (enfants, adolescents) et de groupes particuliers (handicap physique ou psychique, déficit sensoriel...)
- collaboration avec les services d'urgence, compréhension du travail et des procédés utilisés par les équipes d'intervention. Importance de l'intégration à la hiérarchie de ces organisations et du rôle du coordinateur principal responsable de la gestion des interventions.

Tout au long des deux jours, l'accent est mis sur le vécu corporel (sensoriel et émotionnel) de chacun. Différents outils sont exercés permettant aux participants de s'adapter de manière optimale aux situations. En particulier, des techniques d'auto-protection et différents outils psycho-corporels sont abordés pour gérer le stress et utiliser au mieux les ressources à disposition de chacun.

#### Jour 5 : Journée extra-muros : Expérience personnelle de gestion du stress

Lors d'une journée extra-muros, par le biais d'exercices et de mises en situation, les participants prennent conscience de leurs propres réactions au stress. Ils appliquent diverses techniques de relaxation propres ou apprises. Ils se réfèrent aux différents outils d'autoprotection, de réduction du stress abordés et savent les utiliser. La journée exerce également le travail avec des partenaires en sous-groupe, la communication, le respect des limites de l'autre et des siennes, la complémentarité en situation de stress. En outre, ils sont conscients de leurs ressources et de leurs propres limites ainsi que de leurs motivations à exercer une activité dans le domaine de la psychologie d'urgence.

#### Jours 6 et 7 : Ethique et philosophie d'intervention

- acquisition de la capacité à communiquer ce qu'est la psychologie d'urgence sans faire usage d'un vocabulaire technique inaccessible ;
- compréhension de certains enjeux de la pratique de l'intervention d'urgence au travers de l'analyse des critiques et, a contrario, des attentes et louanges exprimées à propos de la psychologie d'urgence dans l'espace public ;
- positionnement face aux critiques ou aux louanges faites à l'égard de la psychologie d'urgence. Dans ce contexte, on souligne le rôle des peurs et des attentes de la société comme source importante d'incompréhensions et de malentendus ;
- définition des motivations et des valeurs fondamentales du travail en psychologie d'urgence ;
- éthique, technique, morale, déontologie, droit : tentative de définition ;
- exercices de formulation de questions éthiques en psychologie d'urgence ;
- balises pour l'élaboration d'une charte commune d'intervention.

#### Jour 8 : Evaluation

Journée d'évaluation au travers de mises en situation d'interventions immédiates en psychologie d'urgence.

### **7.4 Module n°2 : 6 jours**

#### **Psychologie d'urgence : formation aux interventions post-immédiates**

Ce module développe chez les participants leurs compétences à mener des entretiens structurés dans le cadre d'interventions immédiates et post-immédiates. L'événement traumatique est généralement vécu par les personnes victimes comme une effraction psychique génératrice de chaos et de confusion sur les plans bio-psycho-sociaux.

Les interventions structurées visent à en atténuer les répercussions psychiques et accélérer le processus naturel de normalisation en activant les ressources existantes chez les personnes victimes, en remettant de l'ordre dans une séquence chaotique aux différents niveaux de fonctionnement de la personne.

Pouvoir faire référence à un canevas d'intervention structuré que ce soit dans l'intervention immédiate ou post immédiate permet à l'intervenant de ne pas se faire absorber par la logique de désorganisation qui caractérise un événement traumatique.

Ce module se déroule sous forme d'exposés théoriques interactifs et d'exercices pratiques tirés de situations apportées par les participants. À l'issue de ces six jours, les participants seront capables d'effectuer des entretiens structurés avec des personnes ayant vécu des événements traumatiques ponctuels. Un travail final est demandé à chacun des participants afin de démontrer sa maîtrise de l'outil et sera présenté devant le groupe le dernier jour du module.

#### Jours 1 et 2 : Psychotraumatologie et interventions post-immédiates en individuel

- psychotraumatologie : historique, traumatismes simples et complexes, critères diagnostiques (état de stress aigu, état de stress post-traumatique), critères de résilience, facteurs de récupération après un traumatisme, réactions chez les enfants et adolescents et conseils pour l'entourage, mécanismes de défense et victimisation secondaire ;
- présentation du modèle des étapes du debriefing psychologique de Mitchell adapté et début de la formation et de la pratique d'entretiens structurés individuels. La question de l'indication et la pertinence de l'outil du debriefing sont discutées.

Les participants organisent au minimum 2 séances de travail en petits groupes durant l'intersession pour entraîner les séquences pratiques avant le jour 4, filmées si possible.

#### Jours 3 et 4 : Interventions post-immédiates en groupe

- pratique de l'entretien structuré de groupe. Les questions des indications et l'analyse des demandes sont discutées. Les participants acquièrent des outils pour co-animer des groupes et gérer la question du cadre lorsqu'il y a plusieurs intervenants et plusieurs victimes (adultes, enfants, groupes autres).

#### Jour 5 : Présentation d'un travail démontrant la maîtrise du soutien post-immédiat

- présentation par les participants d'une prise en charge post-immédiate leur permettant de démontrer leur maîtrise de l'outil. Sur la base d'un enregistrement audio ou vidéo, chaque participant présentera son travail avec un regard critique et constructif et bénéficiera des feedbacks du groupe. Ce travail implique une dizaine d'heures environ de préparation.

#### Jour 6 : Clôture du cursus en psychologie d'urgence. Philosophie et éthique d'intervention.

Reprise des éléments acquis lors des deux modules et intégration.

## 7.6 Stage pratique (police, pompiers, secouristes...)

Suivre dans leur travail quotidien des professionnels des forces d'intervention tels que policiers, pompiers, ambulanciers. Stage de 3x8h consécutives de préférence. Les participants ont la possibilité d'observer le travail quotidien des services d'urgence et expérimentent à cette occasion la gestion d'événements tels que les accidents. Un aspect important de ce stage est l'interaction entre professions avec toutes les personnes/institutions actives dans l'aide d'urgence.

L'organisation des stages est de la responsabilité des participant(e)s. Les participant(e)s prennent contact avec les divers services de leurs régions et actifs dans ce domaine. Ils s'assurent auprès de la CFCPU que l'organisme choisi soit adéquat. Un rapport d'auto-évaluation structuré selon un schéma prédéfini sera demandé ainsi qu'une attestation de stage.

## 7.7 Exercice catastrophe

L'objectif est de participer à un exercice catastrophe avec d'autres catégories de professionnels pour pouvoir expérimenter l'organisation propre aux événements d'envergure. Les exercices catastrophes offrent la possibilité de se familiariser avec les diverses forces d'intervention et de s'intégrer dans un dispositif hiérarchisé.

La participation à un exercice catastrophe est de la responsabilité des participant(e)s. La durée de cet exercice est généralement d'une journée qui peut être déduite du stage mentionné sous 7.6.

Un rapport d'auto-évaluation structuré selon un schéma prédéfini sera demandé ainsi qu'une attestation de participation.

## 7.8 Supervision

Les participants au cursus participent aux groupes de supervision développés par les structures d'urgence immédiates ou post immédiates dans lesquelles ils sont intégrés. Une attestation confirmant leur participation régulière à ces séances doit être jointe au dossier de demande de qualification complémentaire (minimum 4 rencontres d'1h30 pendant la formation, soit 8 unités).

Dans le cas où la structure dans laquelle le participant est intégré n'offre pas de possibilité de supervision de groupe, il peut être envisagé, sur demande écrite à la commission CFCPU, de remplacer cette exigence par quatre séances de supervision individuelle.

La supervision doit être dispensée par un professionnel répondant aux exigences minimales posées aux superviseurs décrites dans les principes directeurs de la FSP. Les éventuels frais supplémentaires encourus seront à la charge du participant.

Une liste des superviseurs reconnus est disponible.

## 7.9 Rapports d'intervention

Les participants rédigent quatre rapports d'intervention (dactylographiés) structurés selon un canevas établi par le RNAPU, qui est à télécharger sur le site FARP.

## **8. Conditions cadres de la formation FARP en vue de l'obtention du certificat complémentaire en psychologie d'urgence FSP**

### **8.1 Evaluation des dossiers**

La CFCPU évalue les dossiers d'admission et de certification des participants. Le coût s'élève à CHF 400.- pour les frais d'admission et CHF 750.- pour les frais d'analyse en vue de la certification, y compris la taxe perçue par la FSP.

Selon les critères de la FSP, le certificat de qualification complémentaire doit être considéré comme étant une confirmation des compétences professionnelles spécifiques, qui devront être maintenues au niveau actuel de la science et de la pratique grâce à une formation continue permanente ainsi qu'à des activités professionnelles dans le domaine concerné.

### **8.2 Qualifications des formateurs et des superviseurs**

Les diverses parties de la formation sont enseignées par des formateurs qualifiés en psychologie d'urgence et disposant de connaissances en matière de formation d'adultes ainsi que de plusieurs années d'expériences pratiques. Les formateurs ainsi que les superviseurs répondent aux exigences minimales du Règlement sur la formation postgrade de la FSP.

Les sujets spécifiques seront enseignés uniquement par des spécialistes titulaires d'un diplôme universitaire en psychologie ou médecine (branche principale) et - selon le sujet - ayant une expérience pratique et suivi une formation postgraduée spécifique. La CFCPU mandate les formateurs pour valider les lieux de stages et de l'exercice catastrophe.

### **8.3 Certification**

Au terme de la formation, les participants reçoivent une attestation détaillée mentionnant les modules qu'ils ont suivis, le contenu des cours, leur durée, etc. Les quatre rapports sont évalués ; les candidats ont un droit de regard sur les commentaires et corrections des formateurs. Une fois la formation continue achevée avec succès, les membres de la FSP peuvent solliciter l'attribution d'un certificat de qualification complémentaire FSP en psychologie d'urgence.

#### **8.3.1 Certificat suite à la réussite du cursus de qualification complémentaire**

Pour obtenir la qualification complémentaire en psychologie d'urgence FSP, il faut remplir les conditions suivantes :

- être membre de la FSP ;
- avoir participé et validé les modules 1 et 2 (selon les modalités de la FARP) ;
- accomplir de la supervision ;
- rédiger les quatre rapports d'intervention ayant été acceptés par les instances responsables ;
- participer à un stage et idéalement à un exercice de catastrophe.

#### **8.3.2 Certificat suite aux dispositions transitoires**

Les dispositions transitoires pour le cursus FARP entrent en vigueur après l'approbation de ce dernier par l'assemblée des délégués de la FSP. Elles restent en vigueur durant deux ans.

### 8.3.3 Certificat selon des critères d'équivalence

Les personnes qui ont accompli une formation continue équivalente à ce cursus en matière de contenu et de durée, peuvent adresser une demande à la CFCPU pour obtenir le certificat.

### 8.3.4 Examen des demandes

Les documents accompagnant les demandes de certificats doivent être adressées au secrétariat de la FARP. La CFCPU transmettra son préavis après analyse à la FSP. La décision d'attribuer ou non le certificat est prise par la Commission des Titres (CT) de la FSP.

## 8.4 Possibilité de recours

Des recours contre la décision concernant l'admission peuvent être déposés auprès de la Commission de recours de la FSP. Le règlement de la FSP relatif au traitement des recours s'applique d'une manière contraignante.

Les candidats peuvent déposer un recours auprès de la Commission de recours de la FSP contre la décision négative en première instance d'un organisateur ou de la CT d'attribuer un titre de spécialisation.

L'organisateur ou la FSP, le cas échéant, sont tenus de garantir un droit de regard à la commission de recours dans tous les documents importants pour le cas en question. Le règlement de la FSP relatif au traitement des recours s'applique d'une manière contraignante.

## 9. Assurance-qualité

Les éléments indispensables pour garantir une offre avec une assurance-qualité de haut niveau sont énumérés ci-dessous.

### 9.1 Evaluation de la réussite individuelle en matière de formation continue

Au terme de la formation continue, les participant(e)s doivent mettre en pratique les connaissances assimilées et être en mesure d'analyser leur action en tant que psychologue d'urgence, une démarche qui est notamment soutenue par la supervision.

Afin de s'assurer que les participant(e)s sont capables de mettre en pratique les connaissances acquises, ces derniers sont tenus de rédiger quatre rapports d'intervention qui seront abordés en supervision avant d'être acceptés par les instances responsables.

### 9.2 Evaluation de l'ensemble de la formation

Afin de garantir un niveau élevé de qualité de la formation continue, la FARP sélectionne des formateurs qui disposent d'excellentes qualifications dans la matière enseignée et disposent de plusieurs années de pratique dans le domaine concerné. Les contenus et les méthodes d'enseignement se mesurent aux exigences de la pratique et aux critères de la formation pour adultes. Un temps suffisant sera prévu pour les exercices et le travail sur des cas pratiques.

À la fin de chaque cours, les participant(e)s auront l'occasion de se prononcer sur son contenu et l'organisation de celui-ci en complétant un questionnaire.

En outre, une évaluation finale de la qualité de la formation sera effectuée à la fin de cette dernière. Les comptes-rendus et observations des formateurs, des responsables des exercices pratiques et des experts en interventions d'urgence font partie intégrante de cette évaluation et seront pris en compte lors de la planification de nouveaux cycles de formation continue.

La CFPCPU contrôle régulièrement si le contenu de l'enseignement correspond à l'état actuel des connaissances scientifiques. Afin de garantir une assurance-qualité excellente elle met l'accent sur une évaluation globale des structures, du processus et des résultats atteints.

### **9.3 Formation continue pour les titulaires du certificat**

Étant donné que le domaine de la psychologie d'urgence évolue rapidement, les titulaires du certificat se verront proposer par la suite des cours qui leur permettront d'actualiser leurs connaissances au niveau le plus récent. Selon le règlement sur la formation postgrade FSP (RFP-FSP), tous les membres de la FSP sont tenus de se former en permanence afin de garantir la qualité dans leur activité professionnelle.

### **9.4 Coopération avec la FSP**

Toutes les modifications importantes pour la reconnaissance du cursus seront annoncées en permanence à la Commission de Formation Postgrade (CFP) de la FSP. Des rapports de qualité seront élaborés régulièrement à l'attention de la CFP de la FSP.

Lausanne, le 7 août 2008

Modifications approuvées le 25 mai 2012 par la CFPFC

Modifications approuvées en septembre 2016 par la CFP

Annexes : la liste des formateurs/superviseurs et des membres de la CFPCPU ; le règlement interne de la FARP.